



## Demande de nationalite francaise

Par **diom**, le **06/10/2010** à **15:02**

Bonjour,  
je vis en cote d ivoir, j ai mon pere qui est francais, j aimerais avoir la nationalite ,je sais pas comment m y prendre.

aidez moi

Par **mimi493**, le **06/10/2010** à **15:50**

Si votre père était Français avant votre naissance ou qu'il est devenu Français durant votre minorité (à condition que vous viviez avec lui et que vous êtes mentionné dans la naturalisation), vous n'avez pas à demander la nationalité française, vous l'avez déjà. Vous devez faire constater votre nationalité en demandant simplement une CNI, un passeport (logiquement, la copie intégrale de l'acte de naissance de votre père DOIT suffire mais les Consulats respectent peu la loi et exige souvent un certificat de nationalité française)

Si votre père est devenu Français après votre majorité, ou durant votre minorité sans que la naturalisation vous mentionne, vous n'êtes pas Français et ne pouvez le devenir en invoquant la nationalité de votre père.

Par **diom**, le **06/10/2010** à **16:00**

merci pour la reponse.

kan mon pere a eu la nationalite francaise je n'etais pas né (il a obtenu en 1982 et moi je suis né en 1986) aussi vu qu'il est beaucoup negligent , j'ai seulement été déclaré dans mon pays qui est la Côte d'Ivoire il ne l'a pas fait à l'ambassade de France en Côte d'Ivoire, comme je suis majeur j'aimerais avoir la nationalité vu que je peux moi-même faire les démarches administratives.  
merci

Par **mimi493**, le **06/10/2010** à **16:05**

Donc vous ne pouvez pas obtenir la nationalité, vous êtes Français depuis votre naissance.

Vous allez au consulat faire une demande de passeport et de CNI. Vous présentez  
- un acte intégral de naissance pour vous (pour prouver que vous êtes le fils de votre père)  
- un acte intégral de naissance de votre père (celui à Nantes) prouvant que votre père est devenu Français avant votre naissance.

Vous en profitez pour faire transcrire à l'état-civil français, votre acte de naissance au Consulat. ça sera plus simple pour vous, car vous aurez alors un acte de naissance en France (à Nantes) mentionnant votre nationalité française)

S'ils refusent, vous n'aurez d'autres solutions que de demander un certificat de nationalité française au tribunal d'instance du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris.

Par **diom**, le **06/10/2010** à **16:24**

merci pour votre reactivite.

comment puis-je avoir son extrait de naissance à Nantes tout en sachant que je suis en Côte d'Ivoire (africain),

Par **mimi493**, le **06/10/2010** à **17:06**

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html>

Par **diom**, le **06/10/2010** à **18:35**

merci , et je vous fais un retour